

Organisation générale du système tonal du zande

Raymond Boyd

Laboratoire Ligérien de Linguistique (LLL)

I. Introduction

La langue zande a fait l'objet d'un certain nombre d'études depuis l'époque coloniale. Sa tonologie reste pourtant peu connue. Les deux ensembles de grammaires et de dictionnaires missionnaires du début du XXe siècle (Lagae et Vanden Plas 1922 et les ouvrages des Gore 1931 ; cf. également Santandrea 1965) ne comportent pas d'informations concernant les tons ou n'en intègrent que de façon hasardeuse. La notation de Kumbatulu (1987) est incertaine et le dictionnaire plus récent de De Angelis (2002) est malheureusement fantaisiste de ce point de vue ; les données qui s'y trouvent ne sont pas systématiquement exploitables. Seules les données présentées dans l'ouvrage de Tucker (1959) présentent un rapport avec la réalité telle qu'elle s'observe aujourd'hui. L'analyse faite par ce dernier auteur n'est pourtant pas suffisamment développée pour permettre d'établir des correspondances claires avec le zande centrafricain actuel. Il est possible que cette insuffisance ne soit pas due uniquement à des lacunes dans les données ; au contraire, il est tout à fait envisageable que Tucker ait apporté à son étude un préjugé concernant le nombre de registres pertinents. En effet, il semble n'en reconnaître que deux, Haut (H), Bas (B), le statut du ton moyen (M) étant incertain. C'est ainsi que l'inspection de sa liste révèle une bonne correspondance entre noms à schème tonal H, B et HB¹. Par contre, les noms à schème M et MB sont tous notés HM (qu'il aurait interprété comme H-Faille(!)-H), à certaines exceptions près (notées HB, représentant peut-être parfois une confusion entre les formes en *position finale* et en *tête de syntagme locatif (TSL)*, voir Tonologie nominale du zande, §3). La correspondance est bonne également en ce qui concerne les noms à schème Bas-Haut (BH), notés généralement Bas-Moyen (BM), parfois BH (cf. Tonologie nominale du zande, §6.2, cas d). Les autres schèmes tonals étant assez rares sur le vocabulaire de base, la comparaison s'avère peu révélatrice.

Ces divergences sont, on le voit, relativement limitées. Elles pourraient même être attribuées à de simples différences dialectales si on ne devait prendre en compte que des noms monomonématiques. Or, l'ouvrage de Tucker contient également de nombreux composés et dérivés dans lesquels le comportement des composants se révèle extrêmement imprévisible en comparaison avec le système que nous avons pu mettre en évidence et qui sera décrit ici. Entre autres, nous pourrions montrer que la faille tonale zande obéit à des règles assez simples, alors qu'il nous semble qu'il serait impossible de systématiser la notation de Tucker à cet égard. En

1 "H" désigne le registre tonal haut, "M" le registre moyen et "B" le registre bas. En cas de besoin, un tiret sépare les tons attribués à des unités porteuses de ton successives, cf. II.3 ci-dessous.

particulier, il est totalement inutile de postuler l'existence d'une "faille ascendante" en zande centrafricain en dehors d'un phénomène de portée très limitée (cf. la "remise à niveau" décrite par Boyd 1998). De plus, nous avons pu rendre compte de la totalité de la tonologie du système verbal, entièrement d'ordre grammatical (les racines verbales n'ont pas de schème tonal lexical), alors que l'analyse de Tucker est insuffisante tant du point de vue morphologique que du point de vue sémantique.

Pour toutes ces raisons, nous n'irons pas plus loin dans la comparaison des données de Tucker avec les nôtres.

II. Généralités concernant la phonologie et la tonologie du zande

II.1. Monèmes

La description tonologique du zande que nous développons ici présuppose l'existence d'un lexique contenant un grand ensemble de monèmes, tant lexicaux (en inventaire non fermé) que grammaticaux (en inventaire fermé).

Le sens habituel du terme "monème" est celui de l'unité significative non segmentable, donc minimale. Cette définition s'applique sans difficulté aux radicaux verbaux du zande, qu'ils soient variables (avec une voyelle finale marquant l'aspect) ou invariables (sans marque suffixée). Elle s'applique également aux nominaux dont chacun a une structure segmentale et un schème tonal. On pourra admettre également son application à des schèmes tonals, comme ceux qui sont portés par les lexèmes verbaux : ils comportent à eux seuls un sens simple ou amalgamé de type temps/aspect/mode ; et ils ne sont pas segmentables, même s'ils sont portés non pas par les seuls verbes mais par le "groupe verbal" composé du verbe et de ses actants pronominaux directs avec l'intégration occasionnelle d'autres marqueurs comme ceux de la négation ou de l'emphase. On rangera encore parmi les monèmes au sens strict le ton H qui est inséré en début du schème du premier nominal dans la plupart des syntagme locatif, même si le sémantisme du "locatif" a tendance à s'élargir. On pourra commencer à hésiter sur l'application de la notion de monème dans le cas du ton H qui est inséré en début du schème du premier terme d'une proposition relative. Il faudra accepter pour cela que "relatif" soit un sens et non pas un simple rapport syntaxique. Ensuite vient toute une série de modifications morphologiques des schèmes tonals, tant des schèmes lexicaux des nominaux et des relateurs que des schèmes verbaux, dont le rôle est le repérage dans le discours, la démarcation : signaler les limites (en particulier, la fin) des syntagmes ainsi que l'existence de certains rapports (notamment de détermination) à l'intérieur de ces syntagmes.

Il existe un seul critère qui peut aider à faire une distinction catégorielle dans le marquage par les tons : c'est la possibilité de voir ce marquage repris par des phénomènes de morphologie ou de marquage de type segmental dans une partie au moins de son champ d'application, comme lorsque les schèmes verbaux s'associent au marqueur du virtuel **ka** (dont le ton varie avec le sens),

la relative aux démonstratifs ou le locatif à la présence de démonstratifs d'orientation. En effet, les phénomènes tonals de repérage ne peuvent pas être repris par d'autres éléments non tonals.

Du point de vue formel, les deux types de marquage ne se distinguent pas, qu'ils soient plus orientés vers l'apport d'un sens ou vers la délimitation des composants syntaxiques des énoncés. Il y a en effet des règles d'insertion d'un ton dans le schème ou de modification du schème entier, mais cette opposition est indépendante des critères de sens. Par conséquent, la description formelle que nous allons donner du monème en zande sera aussi applicable ou marques de repérage.

Le monème zande consiste donc

- 1) soit en une séquence de segments dont certains, voyelles exclusivement, se voient désigner comme porteurs de tons lexicaux,
- 2) soit en une séquence de segments à laquelle aucun ton lexical n'est attribué,
- 3) soit en un schème tonal (suite d'unités tonales qui se distribuent selon certaines règles sur les segments d'une unité sans tons),
- 4) soit en un ton qui s'ajoute à une unité possédant un schème tonal propre ou qui remplace les composants existants dans celui-ci².

II.2. Structure canonique

La structure segmentale des monèmes est telle qu'il n'y a jamais de groupe de consonnes. Mais il existe des consonnes à articulation complexe, telles les minasales et les labiovélares, qui, tout en ayant une représentation digraphique, ont le statut de segment unique dans les structures canoniques.

De même, il ne peut y avoir de consonnes finales en zande. Certains verbes que nous avons appelés "variables", car ils suffixent toujours une voyelle finale marquant l'aspect (accompli ou inaccompli), pourraient être représentés dans le lexique sous la forme CVC-, CVCVC-, etc. ; mais il s'agit là de racines qui ne peuvent jamais être actualisées sans un suffixe aspectuel.

Dans les syntagmes et dans les énoncés, les monèmes se suivent sans réduction segmentale, c-à-d., il n'y a pratiquement aucune règle qui prévoie la chute d'une consonne ou d'une voyelle dans un contexte déterminé³.

2 Exceptionnellement, un monème tonal de ce type peut générer un support segmental lorsque la catégorisation syntaxique du terme qui devrait le porter empêche le rajout ou le remplacement. C'est le cas du ton H marquant le début d'un syntagme relatif qui prend la forme **á** dans ce cas.

3 On peut citer comme seule exception la réduction d'une suite CVrV finale dans certains termes à CV, ou dans un seul cas à CVV : **kūrā** 'autre' > **kūà-**, lorsqu'ils sont suivis d'un personnel possessif enclitique commençant par **-r-** ; la liste des autres nominaux concernés par ce phénomène comprend **bāngìrì** 'oeil', **gìmirì** 'anus', **gōrò** 'cou', **rúmbúrú** 'fesses', **vūrū** 'ventre', **wírí** 'enfant, fils'.

II.3. Tons et voyelles

Le zande possède un système tonal à trois registres : H (noté **á**), M (noté **ā**) et B (noté **à**). Les huit voyelles simples (**ĩ, i, e, a, ą, o, u, ʊ**), ainsi que les séquences admises de deux voyelles (**ie, ja, ia, io, ue, ua, ʊa, ai, aj, au, aʊ**), sont les seules unités phonologiques capables de porter des tons (UPT). Les UPT portent des tons simples ou complexes (modulés) constitués d'une suite de tons simples. Voir III.1 pour une liste complète des tons complexes attestés ainsi qu'une spécification des contextes, parfois très limités, de leur apparition.

II.4. Règles tonales

Lors de la mise en contexte des formes auxquelles un schème tonal est attribué soit dans le lexique, soit selon la morphologie tonale applicable, certaines règles peuvent intervenir pour modifier le schème correspondant. Ces règles ne sont pas nombreuses mais la description de leur contexte d'application est toujours relativement compliquée, pouvant être différente pour les diverses règles appartenant à un même ensemble.

III. Les règles de morphologie tonale

Mises à part quelques règles d'ajustement d'une application très limitée⁴, le zande comporte deux ensembles principaux de règles de morphologie tonale : les règles d'adaptation et les règles de démarcation. Nous examinons d'abord les règles d'adaptation.

Le zande n'admet pas des suites tonales dans un ordre qui relèverait du hasard. Certaines suites, soit lexicales, soit produites lors de l'application des règles de morphologie tonale, ne sont pas réalisables en tant que telles ; d'autres se réalisent rarement, parfois seulement lors d'une prononciation soignée, car des règles s'appliquent pour les transformer dans des suites plus acceptables. Ces règles s'appliquent en premier aux suites plus cohésives : les limitations s'imposent principalement à l'intérieur des termes du discours mais aussi avec une moindre fréquence à la jonction entre un terme et un autre qui lui est enclitique et même à l'occasion entre deux termes morphologiquement indépendants. Nous commençons par une description des phénomènes d'adaptation qui œuvrent à mettre les suites défavorisées en conformité avec ces contraintes et que nous appellerons des "simplifications" car ils consistent en général en une réduction du nombre de changements ou en une nivellation de la suite tonale. Pour ce faire, nous allons simplement citer les suites concernées, sans nous demander si elles sont originelles ou si elles ont été produites par l'application d'une règle quelconque. Nous ne tiendrons donc pas compte du fait que certaines suites se produisent uniquement en présence de certaines catégories grammaticales. En effet, 1) chaque catégorie est caractérisée par un ensemble de schèmes tonals

4 Par exemple, dans les monèmes non fléchis, lorsqu'une UPT à ton simple <Non-Bas> est suivie d'une UPT constituée d'une séquence vocalique portant un ton B, cette dernière prend un ton complexe <Non-Bas>B ; et inversement, lorsqu'une UPT constituée d'une séquence vocalique à ton <Non-Bas> est précédée d'une UPT à ton B, elle prend un ton complexe B<Non-Bas>.

admissibles ; et 2) différents morphèmes tonals s'attachent à des catégories différentes, de telle façon que chaque catégorie a sa propre morphologie tonale. De plus, les règles d'adaptation s'appliqueront seulement dans certains contextes, notamment à certaines catégories : une constellation particulière entraînera un ajustement dans un contexte grammatical donné mais pas dans un autre.

III.1. La simplification des tons complexes

Inventorions d'abord les différents tons complexes pouvant être supportés par une seule UPT afin de voir les simplifications auxquelles ils donnent lieu.

Une voyelle simple peut porter soit un ton complexe à deux composantes : HB (noté **áà**, la longueur vocalique n'étant pas pertinente en zande), HM (noté **áā** ; uniquement en flexion), MB (noté **āà**), MH (noté **āá** ; uniquement en flexion) ou BH (noté **àá**) ; soit un ton complexe à trois composantes : HBH (**áàá**), MBH (**āàá** ; uniquement en flexion) ou BHB (**àáà**) ; soit un ton complexe à quatre composantes, BHBH (**àáàá** ; uniquement en flexion)⁵. Les séquences de deux voyelles peuvent présenter une modulation supplémentaire à deux composantes, BM (**à₁ā₂**).

Les simplifications de tons complexes concernent le cas où un ton B se trouve entre deux tons <Non-Bas>, donc lorsqu'on a des tons à trois ou à quatre composants. Deux sortes de simplifications se présentent :

- i. (B)HBH > (B)H!H (B entre deux <Non-Haut> identiques) d'un côté et
- ii. MBH > MH (B entre deux <Non-Haut> différents) de l'autre.

Dans les deux cas, le ton B est supprimé mais une faille marque cette disparition lorsqu'il est situé entre deux tons H.

III.2. Les simplifications dans les monèmes ou termes fléchis : <Non Bas> B <Non Bas>

La simplification des suites tonales est un phénomène qui opère également sur des *successions* d'UPT se trouvant à l'intérieur d'un terme ou lors de la flexion d'un terme. Considérons d'abord l'extension de III.1.i à ce domaine. Il existe trois cas de figure :

- i. dans le premier, le ton B est encadré par deux tons H. Cette configuration engendre l'apparition d'une faille tonale.
 - i.a. Si *deux* UPT consécutives portent une suite tonale HBH, deux possibilités se présentent :
 - i.a.1. la première UPT porte un ton complexe HB : dans ce cas, le ton B devient H et une faille se présente entre celui-ci et le ton H précédent (> H!H-H).
 - i.a.2. La première UPT porte un ton simple : dans ce cas, le ton B sera supprimé et remplacé par une faille entre les deux tons H (> H-!H).

5 Les attestations de ces deux dernières modulations se trouvent de fait uniquement sur une séquence de voyelles mais il peut s'agir d'une distribution lacunaire.

Si les deux UPT portent chacune un ton complexe (HB-BH), i.a.1 et i.a.2 s'appliquent successivement (> H!H-!H).

i.b. Si *trois* UPT consécutives présentent une suite tonale HBH, le ton B devient H et une faille apparaît entre celui-ci et le ton H précédent (> H-!H-H).

i.c. Si un nombre déterminé de UPT consécutives (se limitant en pratique à quatre ou cinq au plus) présente une suite $HB_1B_2...B_n-H$, tous les tons B deviennent H et une faille intervient entre le premier de cette succession et le ton H précédent (H-!H₁-H₂...-H_n-H).

Voyons maintenant l'extension de III.i.2 :

ii. un ton B apparaît entre deux tons <Non-Bas> non identiques (qui ne sont pas tous les deux H).

ii.a. Si *deux* UPT successives présentent une suite tonale où un ton B apparaît entre deux tons <Non-Bas> différents, le ton B disparaît par assimilation au premier ton de la suite. Dans les faits, la seule suite attestée à l'intérieur d'un terme est M-BH (> M-H).

ii.b. Dans le cas de présence d'un ton complexe sur chacune des UPT, MB-BH étant le seul cas attesté, aucune simplification n'a lieu. Ceci est vrai également lorsque les suites en question sont des tons simples supportés par *trois* UPT ou plus.

Or, il existe dans ce domaine un troisième cas de figure :

iii. un ton B est encadré par deux tons M. Trois nominaux de ce type, constitués de trois UPT et appartenant à la catégorie à détermination directe (*bāṅḡrī* 'oeil', *gīmīrī* 'anus', *rūkūsī* 'genou') obéissent à la règle III.2.ii.a (> M-M-M) lorsqu'ils sont déterminés par un pronominal mais se réalisent M-B-B lorsqu'ils sont déterminés par un autre nominal. Ce cas est donc de la même espèce que III.2.i (B entre deux <Non-Bas> identiques) mais le résultat diffère car une faille ne peut se présenter qu'entre tons H en zande.

III.3. Les simplifications dans les termes fléchis : HMB et BMH

Dans les termes fléchis uniquement, et encore des termes très peu nombreux, on trouve une simplification qui n'est pas liée, comme les cas cités en II.2, à la présence d'un ton B entre tons <Non-Bas>. Cette simplification a pour objectif la réduction des suites HM et MB, les plus défavorisées de la tonologie zande. Elle se présente lorsqu'un ton M soit placé entre tons extrêmes (H et B) différents.

i. Lorsque la suite HMB est supportée par une succession de deux UPT,

i.a. une modulation HM tonologique sur la première UPT devient HB (HM-B > HB-B) ;

i.b. une modulation MB tonologique sur la seconde UPT se réduit à un ton B simple (H-MB > H-B)⁶.

6 La suite HM sans modulation sur deux UPT ou plus est introuvable à l'intérieur d'un terme, même fléchi. Or, si elle devait se produire, elle ne pourrait pas se distinguer de H!H car l'intervalle entre les deux tons est identique dans chaque cas. Seul l'intervalle entre le second et un ton B suivant pourrait éventuellement permettre une distinction si celui-ci était soit un, soit deux pas plus bas que le ton précédent. La formalisation de la faille tonale par Boyd (1981), qui ne tenait pas compte de cette possibilité, doit être réaménagée en conséquence.

ii. Lorsque la suite BMH est supportée par une succession de deux UPT, la seule distribution permise est B-MH > B-H.

Ces règles permettent de constater que dans chaque cas où un ton M se trouve entre deux tons extrêmes il est assimilé au ton suivant (> HB et BH).

III.4. Les simplifications à la jonction entre deux termes : MH

Tous les processus cités ci-dessus peuvent se présenter à la jonction de monèmes mais plus la cohésion morphologique et/ou syntaxique entre ceux-ci est forte, plus on appliquera la simplification des suites tonales.

Or, il existe en plus de ces processus, une défavorisation généralisée de la suite MH qui va au-delà du cas de B-MH, cité dans le paragraphe précédent. Cette suite est donc souvent simplifiée à la jonction entre deux monèmes selon règles suivantes, quel que soit le nombre de UPT en jeu, autrement dit, sans qu'il y ait besoin de modulation :

- MH > i. !HH après H
- > ii. HH après B
- > iii. HH après pause et devant M
- > iv. MM après pause et devant B⁷

IV. Les phénomènes tonals démarcatifs

Le second ensemble de règles de morphologie tonale du zande est constitué des procédés permettant de marquer la structure syntagmatique, ou plus précisément de marquer la *fin des syntagmes*. Nous partirons du principe que dans chaque syntagme, ou au moins dans chaque syntagme dont la limite est marquée, il existe un rapport de détermination entre le terme qui se trouve en position finale et celui qui lui précède immédiatement. Mais nous verrons que l'ordre dans lequel le déterminant et le déterminé se suivent (Dt - Dé ou Dé - Dt) est indifférent ; la seule fonction des phénomènes que nous allons décrire est de marquer le *dernier terme* du syntagme.

IV.1. La faille syntaxique

La tonologie du zande présente un phénomène de faille tonale, que n'apparaît qu'entre deux tons H. Cette faille peut se produire lors du réaménagement ou de la simplification de certaines suites tonales comme nous l'avons vu dans III. Mais elle peut également avoir un emploi structurant de l'énoncé, sans aucun effet sur la structure tonale interne des unités en présence. Nous avons adopté pour ce cas la désignation de "faille syntaxique" (Boyd 1981). À notre connaissance, cette publication représente la première description détaillée de ce phénomène, cf. Hyman 1979, en particulier la note 8 où il relève quelques faits isolés - dont certains sont

⁷ Dans les composés nominaux MH > HH à la frontière entre deux composants, quel que soit le contexte. Par ailleurs, ces règles s'appliquent au schème et non pas aux tons des UPT individuelles, autrement dit à toute suite de tons M et à toute suite de tons H. En revanche, en finale d'énoncé, lorsque la dernière UPT d'un terme est M et celles du terme suivant sont H, la suite MH se simplifie à MM, pourvu que le dernier terme ne soit pas enclitique.

d'ailleurs de nature démarcative - dans d'autres langues tout en essayant d'en donner une explication par effacement d'un ton B.

La faille syntaxique intervient afin de marquer des rapports syntaxiques qui peuvent être appelés de "détermination" au sens large qui sera explicité ci-dessous. Sur le plan purement tonologique, elle apparaît entre deux termes dont le premier porte au moins un ton H final et dont le second ne porte que des tons H, sans aucune faille interne. De plus, le second doit nécessairement être le dernier du syntagme de détermination. Les rapports de détermination concernés sont les suivants, pourvu toujours qu'ils respectent la condition structurelle qu'on vient d'annoncer :

i) détermination d'un verbe par le complément d'objet direct (pronominal ou nominal) qui le suit ;

ii) détermination d'un nominal (ou pronominal) par un déterminant (attributif ou autre) qui le précède ;

iii) détermination d'un nominal (ou pronominal) par le spécificateur **kíná** qui le précède ;

iv) détermination d'un nominal par un autre nominal (ou pronominal) qui le suit (autrement dit, la construction associative de détermination directe, Boyd 1987).

v) rection d'un nominal (ou pronominal) par un fonctionnel qui le précède ;

vi) détermination d'un syntagme par un numéral qui le suit ;

vii) détermination d'un verbe (avec ou sans complément pronominal) par un indice pronominal sujet ou par le groupe pronominal sujet + préfixe, uniquement lorsque le groupe verbal se trouve en position finale absolue d'énoncé ;

viii) détermination d'une proposition relative par la marque finale **ré** ou, dans le cas d'une relative locative, **ní** ; néanmoins, lorsque la faille syntaxique est directement précédée par une faille lexicale ou de simplification, elle devient facultative : **gù búndùú lré > gù búndú lré > gù búndú ré** ; ce phénomène est vraisemblablement attribuable à une ambiguïté tonale associée au statut de la suite tonale HM (voir III.1.4) ;

ix) détermination d'un syntagme présenté par le présentatif **dú** qui le suit ;

x) détermination d'une proposition par la marque de la négation **té** qui la suit ;

xi) détermination d'une proposition soit par un circonstantiel appartenant à la catégorie des déterminants de proposition, soit par un syntagme fonctionnel qui la suit.

On remarquera que, quand bien même deux failles ne peuvent se présenter à l'intérieur d'un seul syntagme de détermination, une succession de failles est possible en cas de syntagmes de détermination enchassés. Ainsi, si on considère un cas comme **wéné bádíá !ngbá-ré** beau | concubin | bouche-à moi 'ma belle chérie', on remarquera que **bádíá !ngbá-ré** est un syntagme de détermination du type Nominal déterminé + Nominal déterminant où intervient la faille prévue ci-dessus en iv. Ce syntagme a comme déterminant **wéné**, qui ne peut donc pas être suivi d'une faille, car le terme suivant n'est pas le dernier du syntagme de détermination résultant, qui est du type iii. Par contre, dans **gà wírí !kúmbá !pái** de | petit | homme | chose 'affaire de jeune homme',

wj́rí !kúmbá est un syntagme de type iii (donc avec la faille prévue) régi par un fonctionnel **gà** ; le syntagme résultant détermine **páí** donnant lieu à un deuxième syntagme de type iii. **Páí** étant le dernier terme de ce syntagme, il est précédé de la faille correspondante. Il est donc possible de trouver des successions relativement longues de failles, p. ex., **wj́rí !páí !bérúé tí-!ní !té** petit | chose | encore | sur-cela [prédicatif d'existence] | *négatif* 'il n'y a plus la moindre chose'. Ici **wj́rí !páí** et **tí-!ní** sont des syntagmes de type iii et iv, respectivement ; **wj́rí !páí !bérúé** est un syntagme de type x ; et l'énoncé entier est un syntagme de type ix, ce qui justifie toutes les failles en présence.

IV.2. L'assimilation

La faille syntaxique n'est pas le seul phénomène tonal démarcatif en zande. Il existe trois autres phénomènes que nous pouvons appeler "assimilation", "diversification" et "dissimilation" tonales et qui agissent sur des termes à ton B en fin de syntagme.

L'assimilation tonale consiste en le *remplacement* du premier ton B d'un terme à schème B en fin de syntagme par un ton H lorsque le dernier ton du terme précédent est lui-même H. Néanmoins, dans le cas d'un *nominal* à une seule UPT, le ton H est *inséré* en début de schème donnant lieu à un ton complexe HB. L'assimilation se produit lors de :

- i) la détermination d'un verbe à l'accompli par le complément d'objet direct nominal ou pronominal qui le suit ;
- ii) la détermination d'une proposition avec verbe à l'accompli par un locatif démonstratif ;
- iii) la détermination d'un nominal par un déterminant (adjectif ou autre) qui le précède ;
- iv) la détermination d'un nominal ou d'un fonctionnel par un autre nominal (ou pronominal) qui le suit ;
- v) la rection d'un nominal ou d'un pronominal par un fonctionnel qui le précède ;
- vi) la détermination d'un nominal ou d'un monème grammatical (soit pronominal, soit démonstratif) par le spécificateur **kíná** qui le précède.

IV.2.1. Comportement des pronominaux

Dans tous les cas i-vi), les seuls pronominaux soumis à l'assimilation sont ceux qui appartiennent au deuxième groupe dont la forme complément d'objet/possessif préfixe **-r-**, à savoir, la première et la deuxième personne, ainsi que la troisième personne, être animé non humain (= pronominaux logophoriques), au singulier et au pluriel. L'assimilation des pronominaux agit toujours par *remplacement*, même lorsqu'ils n'ont qu'une seule UPT.

IV.2.2. Spécificités du syntagme désignant le destinataire ou le bénéficiaire

Cet actant est désigné en zande par un syntagme circonstanciel construit avec le fonctionnel **fū** 'à' (dérivé du verbe **fu** 'donner') régissant un nominal ou un pronominal. Or, les pronoms de la première et de la deuxième personnes du deuxième groupe transmettent leur propre comportement tonal au fonctionnel (en assimilant la voyelle au singulier) : ainsi **fèrè**, **fòrò**, **fūrànì**, **fūrànì** 'à moi, à toi, à nous, à vous'. La première UPT devient alors assimilable par remplacement après un

ton H quelconque. Par contre, les pronoms d'être animé non humain (= logophoriques) se comportent comme les pronoms du premier groupe et gardent leur ton bas (**fū rù**, **fū rà** 'à lui, à eux'). On remarque toutefois une certaine tendance analogique à rendre le fonctionnel toujours assimilable, même lorsqu'il retient son ton M lexical et se trouve suivi d'un pronominal du premier groupe.

IV.2.3. Irrégularités

Quelle que soit la fonction syntaxique du pronominal dans l'énoncé, c'est la forme sujet qui est employé au singulier après **kíná** : **kíná m̩** > **kíná ḿ̩**, **kíná mò** > **kíná mó** 'précisément moi, toi' ; au pluriel, c'est la forme caractéristique du complément d'objet qui est utilisée : **kíná rànì** > **kíná ránì**, **kíná ràn̩** > **kíná rán̩** 'précisément nous, vous'. On peut penser qu'en principe **kíná** régit la forme sujet et que le -r- qui apparaît au pluriel est épenthétique afin d'éviter la séquence de voyelles, d'autant plus que cette analyse rend compte également du singulier de la troisième personne : **kíná ù** > **kíná rù**. Pourtant, certains locuteurs étendent l'emploi de la forme complément d'objet aux pronoms du singulier (**kíná ré**, **kíná ró**), sans doute par analogie avec le pluriel. Par contre, à la troisième personne, la forme sujet est inconnue, **kíná rà** > **kíná rá** étant la seule possibilité.

On doit faire état de deux irrégularités supplémentaires dans l'application de la règle d'assimilation : d'une part, on remarque des cas de non-application de cette règle à la forme sujet des pronominaux d'être humain du deuxième groupe après **kíná**. Ces cas suggèrent que l'assimilation représente pour ces pronoms une analogie avec les formes en -r-. D'autre part, les pronoms d'être animé non humain de la troisième personne ne sont pas soumis à l'assimilation lorsque le ton H assimilant n'est pas lexical. Ce cas se présente lorsqu'un nominal à une seule UPT à ton M prend un ton H marquant le locatif. Dans ces deux cas d'exception, le comportement de ces pronominaux devient identique à celui du premier groupe.

IV.2.4. Comportement des démonstratifs locatifs

Les démonstratifs soumis à assimilation sont les locatifs **nò** 'ici', **yò** 'là', **hò** 'à l'endroit en question'. Comme dans le cas des pronominaux du premier groupe, l'assimilation procède par remplacement.

À ce paradigme, on pourra ajouter le démonstratif temporel **gbà** 'hier, demain' qui est assimilé selon ii et vi). Lors de l'assimilation par un verbe à l'accompli, qui s'emploiera statistiquement bien plus souvent en rapport avec une situation passée, **gbá** signifiera en général 'hier'.

Les démonstratifs locatifs spatiaux ont une forme emphatique : **nò ré**, **yò ré**, **hò ré** = **hè ré** = **à né**. L'assimilation de ces démonstratifs a toujours lieu après **kíná**, mais elle opère par *insertion* (imposée par la présence d'un ton H fermant le syntagme) : **kíná nò ré** > **kíná nóò ré** > **kíná nó !ré**, > **kíná yòò ré** > **kíná yó !ré**, **kíná à né** > **kíná àà né** > **kíná á !né**⁸.

8 Le déterminant nominal démonstratif est un syntagme discontinu : **gù** (+ syntagme nominal +) **ré**. L'élément initial de ce syntagme est facultativement assimilable par *remplacement* après **kíná** si le terme suivant ne contient

Les démonstratifs locatifs peuvent être régis par une marque locative, qui pourrait apparaître dans le lexique soit sous la forme d'un morphème polysémique **kū**, soit sous la forme **kù**, différent d'un morphème **kū** à sens rapproché. Ils lui transmettent leur comportement tonal en assimilant la voyelle dans le cas de **nò** et de **yò**, le paradigme étant donc : **kònò**, **kòyò**, **kùhò**. Le premier ton de ces unités est assimilable dans les mêmes conditions que les démonstratifs eux-mêmes. On remarque par ailleurs une tendance à rendre **kù** assimilable même lorsqu'il est suivi d'un autre terme à ton bas, notamment dans les syntagmes locatifs d'orientation générale, par exemple, **kù àrì yò** 'en haut'.

IV.3. La diversification

La diversification tonale consiste en l'élévation du premier ton d'un schème B à H après un ton M final d'un terme précédent. On pourra dire qu'il existe trois "types" de ce phénomène en faisant référence non pas au processus en lui-même mais aux changements supplémentaires qu'il entraîne.

IV.3.1. La diversification simple

Dans certains cas, la diversification ne donnent lieu à aucun changement supplémentaire. Les contextes correspondants sont les suivants :

- i) la détermination d'un nominal par un nominal attributif qui le précède ;
- ii) la détermination d'un ethnonyme par la préfixe du pluriel **ā-** ;
- iii) la détermination d'un nominal par un autre nominal qui le suit ;
- iv) la rection d'un nominal par certains fonctionnels, notamment **fū** 'à' et **kpū** 'chez'.

IV.3.2. La diversification suivie de l'assimilation régressive

Les contextes pour ce type de diversification se limitent à :

i) la détermination d'un nominal par la forme complément d'un pronominal d'être humain du deuxième groupe⁹ qui le suit. Le composant du schème tonal du nominal qui a provoqué la diversification est assimilé par le ton H suivant résultant de cette opération. Ainsi, **mīrā rè** langue | moi 'ma langue' > **mīrā ré** par diversification > **mírá ré** par assimilation régressive.

ii) la rection d'un pronominal d'être humain du deuxième groupe par **kpū** 'chez'. En effet, lorsque ce terme se trouve en tête d'un syntagme locatif, il ne prend pas le ton H caractéristique des nominaux dans cette position. On le traitera donc comme un fonctionnel appartenant à la même classe que **tī** 'sous', etc. qui se comportent de la même façon. Ainsi **kpū kò yò** chez | 3s | locatif éloigné 'chez lui' mais **kpū rè yò** > **kpū ré yò** par diversification > **kpú ré yò** par assimilation régressive, 'chez moi'.

L'assimilation régressive n'est autre chose qu'un procédé de simplification répondant aux critères définis dans III.4.

pas de ton H. Par contre, le préfixe du pluriel nominal, **ā-**, n'est jamais assimilable, même si le nominal se trouvant au pluriel a un schème tonal B.

9 Les pronoms de la troisième personne, être animé non humain, ne se diversifient donc pas.

IV.3.3. La diversification avec application d'écartement maximal

Par ce procédé, le composant du schème tonal du terme qui a provoqué la diversification est abaissé au niveau B. Or, il ne peut s'agir que d'un monème grammatical :

i) le préfixe augmentatif (**bā**) ou de genre (**bā** 'masculin', **nā** 'féminin') ; **bā** bàsò > **bā** básò par diversification > **bà** básò par écartement maximal, 'grande sagaie'¹⁰.

ii) le fonctionnel **gā** 'pour, à, de' régissant un nominal ou un pronominal du deuxième groupe, être humain¹¹.

On pourrait voir ce procédé également dans **kùrā** 'autre' : **kùrā** rè 'mon voisin' > **kùrā** ré par diversification > **kùà-ré** avec réduction par chute du -r- intervocalique. Or, l'expression **kùrā** **gbá** 'la veille, le lendemain' est obtenue de **gbà** 'hier, demain' par diversification sans écartement maximal. Par conséquent, il est plus logique d'obtenir **kùà** < **kùrā** par simplification (III.3).

Remarquons néanmoins le cas de **gōrò-rè** cou | à moi 'mon cou' > **gō-rè** par réduction, sans application ultérieure de la diversification.

On remarquera qu'aucun type de diversification n'affectent le schème B d'un nominal ou d'un pronominal en position de complément d'objet direct. Ceci doit être mis en rapport avec le fait que les schèmes B, M et H sont tous pertinents dans le cadre de la conjugaison. Puisque la diversification entraîne l'application de règles modifiant le schème M qui la provoque (assimilation régressive ou écartement maximal), elle est incompatible avec le maintien de ces oppositions. Cela signifie que les suites tonales MH, évitées moyennant l'application de ces règles, perdure dans le cadre de la conjugaison.

De même, la diversification n'affecte ni les noms d'agent construits avec **bā** 'masculin', **nā** 'féminin' + accompli à ton B ni les pluriels communs de nominaux à ton B formés par préfixation de **à-**.

IV.4. L'écartement maximal

Nous décrivons dans le paragraphe précédent un phénomène d'écartement maximal qui consiste à éviter les suites MH en abaissant le ton M d'un petit nombre de monèmes grammaticaux au registre B. Il existe un deuxième procédé par lequel certains autres monèmes grammaticaux à ton B arrivent à imposer un écartement maximal aux termes avec lesquels ils se trouvent en contact. Nous pouvons donner ici la liste de ces monèmes :

1) le préfixe verbal exclamatif **dà-** ~ **nà-** qui relève le premier ton de la forme accompli qui lui suit ;

2) le fonctionnel **fjùà** 'derrière, auprès de' qui relève le premier ton d'un éventuel pronom

10 Cette modification affecte aussi l'augmentatif/les marques de genre **bā-/nā-** devant un ton H d'origine lexicale ; ainsi, **bā-kóndó**, **nā-kóndó** 'coq, poule' > **bà-kóndó**, **nà-kóndó**.

11 Le paradigme de **gā** est irrégulier. Il est présenté en détail dans une étude consacrée aux pronominaux du zande.

Sā 'pour' passe aussi à l'écartement maximal devant un ton H mais n'est pas attesté suivi des pronoms du deuxième groupe.

de la classe 2 (première et deuxième personnes) qui lui suivrait ; et

3) la marque du possessif **-à-** utilisée avec certains nom de parenté qui relève le ton des pronominaux singuliers de la première classe (première et deuxième personnes) ainsi que le schème tonal M ou la partie finale M du schème du nominal qui lui précède et qu'elle détermine.

Ce procédé irrégulier consiste donc à marquer une frontière morphologique par l'écartement tonal.

IV.5. La dissimilation

La dissimilation tonale consiste en l'insertion d'un ton M devant un ton B provoquant une modulation après un ton B précédent. Ce phénomène n'affecte que le ton B de monèmes grammaticaux à une seule UPT :

i) les pronominaux du premier groupe (troisième personne humaine), lorsqu'ils déterminent soit un nominal à ton B final en tant que possessif, soit un verbe à ton B final en tant que complément d'objet direct.

Pour l'application de cette règle, l'inaccompli des verbes variables de la forme CV- se comportent comme ceux des verbes CVC- et provoquent donc la dissimilation, par exemple **ḍià kò** > **ḍià kōò** 'le prendre'. En revanche, les nominaux CV ayant le schème MB subissent une simplification à M ; ainsi le paradigme de **rī** 'tête' comprendra **rī rè / rī rò / rī kò** 'ma / ta / sa tête' (mais **rī hé** 'surface supérieure de cela'.

ii) La marque de la négation et son homophone, la marque de l'emphatisation injonctive, **-ngà**, suffixé à un verbe à ton B final.

La dissimilation ne peut pas affecter deux monèmes grammaticaux consécutifs. Ainsi, dans le cas où la marque du négatif serait suivie d'un complément pronominal, le ton B de ce dernier ne sera pas modifié (...**ḍià ngāà kò**... '...ne le prend...').

V. Conclusion

Les phénomènes de simplification qui nous avons décrits ont pour objet de défavoriser et, lorsqu'ils ne lèsent pas à la compréhension, de supprimer les suites tonales HBH, HM et MH à l'intérieur d'unités syntaxiques cohésives.

Les quatre phénomènes purement démarcatifs (c-à-d., sans apport sémantique) que nous avons décrits : la faille tonale syntaxique et l'assimilation, la diversification et la dissimilation tonales, servent à délimiter essentiellement trois types de syntagme : 1) la détermination d'un nom par des déterminants post- ou préposés ; 2) la "détermination" d'un verbe par son complément d'objet direct lexical ou par un enclitique ; et 3) la détermination de l'énoncé par des modalités, des circonstanciels et des syntagmes régis par des fonctionnels.

Références bibliographiques

- Boyd, Raymond, 1981, A propos de la notion de faille tonale, in Gladys GUARISMA, éd., *Tons et accents dans les langues africaines*, Paris: SELAF, 39-64.
- , 1987, La détermination nominale en zande, in Pascal Boyeldieu, éd., *La maison du chef et la tête du cabri*, Paris: Geuthner, 59-76.
- , 1998, Les manières d'être en zande, in Paulette Roulon-Doko, éd., *Les manières d' "être" et les mots pour le dire dans les langues d'Afrique Centrale*, LINCOM Studies in African Linguistics 31, München/Newcastle : LINCOM, 37-62.
- De Angelis, Pietro, 2002, *Vocabolario zande*, a cura di Franco Crevatin, Trieste : Università de Trieste.
- Gore, Edward Clive, 1931, *A Zande Grammar*, London : Sheldon.
- Gore, Rév. Can. et Mme E. C. GORE, 1931, *Zande and English Dictionary*, London : Sheldon.
- Hyman, Larry, 1979, A reanalysis of tonal downstep, *Journal of African Languages and Linguistics 1* : 9-29.
- Kumbatulu, Sita, 1987(?), *Etude descriptive du zande: phonologie, morphonologie et morphologie*, thèse de doctorat, Bruxelles.
- Lagae, C. R. & V.H. Vanden Plas, 1921-1925, *La langue des Azande*, Vol. I : Grammaire, exercices, légendes [1921]. Vol. II : Dictionnaire français-zande [1922]. Volume III: Dictionnaire zande-français [1925]. Gand: Veritas.
- Santandrea, Stefano, 1965, *Languages of the Banda and Zande groups : A contribution to a comparative study*, Napoli : Istituto universitario orientale.
- Tucker, Archibald Norman, 1959, *Le groupe linguistique zande*, Tervuren : Musée royal du Congo belge.